

Sujet de brevet 2017 en EMC ? Embrigadement militaire des collégiens !

Une fois de plus, l'épreuve d'EMC (enseignement moral et civique) du brevet se distingue par son orientation militariste, relayant aux oubliettes les autres questions plus politiques et philosophiques du programme. Pour rappel, un élève en 3ème étudie trois gros chapitres : la citoyenneté et les symboles de la République, l'organisation des pouvoirs de la Ve République et son fonctionnement et enfin la Défense nationale.

Or depuis la rentrée 2015 et la mise en place de l'EMC, les deux derniers sujets du DNB (le brevet du collège) portent sur quelques symboles et droits républicains et le service civique (1) pour la session 2016 et cette année exclusivement sur les grands principes de la Défense nationale avec notamment la dernière question : « Vous avez été choisi-e pour représenter la France au prochain sommet de l'UE. Vous êtes chargé-e de réaliser une note pour présenter une mission des militaires français sur le territoire national ou à l'étranger. Montrez en quelques lignes que l'armée française est au service des valeurs de la République et de l'UE. » Cela a de quoi questionner : où sont les questions ou les documents sur la séparation des pouvoirs ? Les élections, en plus en cette année particulière ? Les débats sur la citoyenneté ? On favorise ainsi l'embrigadement des élèves au lieu de leur émancipation. .



Un cours d'EMC, c'est ça ?

Cela confirme, en fait, les craintes que l'on a pu déjà émettre sur l'instauration de cet EMC juste après les attentats de Paris avec la dimension morale qui entre en jeu et sur laquelle il y a fort à redire (2) ainsi que la volonté du ministère de l'époque d'inscrire les élèves dans une dynamique d'engagement pour ressouder la cohésion nationale.

Plus généralement, on retrouve les politiques déjà anciennes qui visent à rapprocher l'Éducation nationale et la Défense nationale avec l'élaboration de certains partenariats et la mise en place du parcours citoyenneté en lien avec la JDC (journée défense et citoyenneté) obligatoire pour tous les adolescent-es.

C'est pourquoi, dans un contexte d'état d'urgence permanent qui dure depuis 2 ans, nous nous opposons à cette mise au pas de la société qui passe par notre enseignement. État d'urgence qui, rappelons le, réprime plus les luttes sociales que les mouvements terroristes comme l'a souligné l'étude faite par Amnesty international (3). L'école n'est pas une caserne mais un lieu d'éducation et d'émancipation !

SUD éducation revendique :

- **La suppression de l'éducation morale et civique en tant qu'enseignement autonome et la mise en place d'enseignements juridiques et institutionnels, économiques et sociaux et philosophiques dès le collège et dans l'enseignement professionnel**
- **La fin des partenariats Ecole-Armée car il existe des projets réguliers pour faire rentrer l'armée et son discours dans l'enseignement**
- **L'abrogation de l'état d'urgence et la non-inscription dans la Loi de certaines de ses dispositions prévues par le gouvernement**



Notes :

- (1). Le service civique a été mis en place en 2010 par Martin Hirsch, à l'origine pour les 16-25 ans, il est élargi depuis 2015 jusqu'à 30 ans. C'est dans l'esprit une sorte de service militaire mais dans le civil auprès d'associations, de collectivités, etc. Derrière le projet humaniste se cache un salaire très précaire avec à peine 500 euros. Un bon moyen de faire travailler pas cher.
- (2). Pour plus d'infos, voici le 4 pages que Sud education avait rédigé en juillet 2015 sur cette question de l'EMC : <http://sudeducation.org/Education-morale-et-civique-dans-l.html>
- (3). voir : <https://www.amnesty.fr/dossiers/droit-de-manifester-en-france>

SUD Education 59/62, Union syndicale Solidaires,

Tél/Fax : 03/20/55/99/29 - Portable 06/73/35/87/67

email : mailto:sudeduc5962@wanadoo.fr - Site : sudeduc5962.lautre.net

éducation
SUD

Union
syndicale
Solidaires